



## AVIS DE COURSE

# Coupe Banque Populaire

Samedi 7 et Dimanche 8 août 2021

Club Nautique d'Arès

Place Jean Moulin 33740 Arès

Téléphone : 05 56 60 05 37 Email : [infos@cnares.fr](mailto:infos@cnares.fr) Site Internet : <http://cnares.fr>

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### 1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.3 Les règlements fédéraux,

### 2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborez la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régate est ouverte à la classe 590 Lanaverre

3.1.1 Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation basique de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

3.1.2 La régate est ouverte à tous les bateaux de la classe monotype 590.

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire disponible sur le site du CNA et en l'envoyant, au plus tard, la veille de la régate.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité. (Document disponible sur le site de l'AS590)

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 20 € par bateau. Bulletin d'inscription disponible sur le site Internet du CNA <http://cnares.fr>. Confirmation des inscriptions le 7 août de 10h00 à 14h00 au CNA.



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE

17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris

Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

**5. PROGRAMME**

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement
Samedi 7 août	16h30
Dimanche 8 août	16h30

**6. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles le 7 août lors de la confirmation des inscriptions et sur le site Internet du CNA.

**7. LES PARCOURS**

7.1 Les parcours seront de type construits

**8. SYSTEME DE PENALITE**

Pour la classe 590, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

**9. CLASSEMENT**

9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 Quand 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses

Quand plus de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant la plus mauvaise course.

**10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]**

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

**11. COMMUNICATION RADIO [DP]**

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

**12. PRIX**

La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu le dimanche 8 août au CNA.

**13. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Le CNA Téléphone : 05 56 60 05 37 Site Internet : <http://cnares.fr/> Mail : [infos@cnares.fr](mailto:infos@cnares.fr)